

## Responsabilités et gouvernance

Le Secteur de la plateforme internationale créé le 1<sup>er</sup> avril 2008 a pour rôle de regrouper la prestation des services communs, auparavant disséminés dans l'ensemble du Ministère. Ses responsabilités comprennent la gestion des biens immobiliers, de l'infrastructure de la technologie de l'information, des finances, des approvisionnements et de la logistique, du personnel recruté sur place, de l'administration des directives sur le service extérieur et de la sécurité des missions. Il constitue le guichet unique des services à tous les partenaires et cooccupants du réseau. Parmi les avantages de ce regroupement d'activités, soulignons :

- Des structures intégrées de gouvernance, de planification, de normes de service et de la mesure du rendement.
- Des processus décisionnels permettant d'intégrer pleinement les considérations des partenaires relativement à l'ensemble des services.

- Un service plus efficace et équitable pour les partenaires à l'étranger.

En résumé, en assurant le maintien des services et de l'infrastructure du réseau des missions, le Secteur de la plateforme internationale joue un rôle essentiel dans la réalisation des priorités internationales du gouvernement du Canada.



Ambassade de Stockholm, Suède



Ambassade de La Haye, Pays-Bas